



FAQ

Bourse de consolidation pour les pays du Sud global

Quelle est la durée de la bourse ?

La bourse a une durée de 12 mois. Elle commence toujours le 01 octobre et se finit le 30 septembre de l'année suivante.

Jusqu'à quand puis-je déposer ma candidature ?

Les candidatures peuvent être envoyées jusqu'au 30 avril de l'année précédant le début de la bourse.

Comment puis-je candidater ?

Veillez envoyer les candidatures par email à M. Karl-Ulrich Gelberg, directeur de l'Historisches Kolleg (Karl-Ulrich.Gelberg@historischeskolleg.de). La candidature doit contenir les documents listés ci-dessous :

- Curriculum Vitae (CV),
- Liste des publications,
- Planning de travail entre 10 et 15 pages avec des informations précises sur le projet de recherche et l'état actuel du travail,
- Résumé d'une demi-page du projet de livre.

Qu'attend-on de moi en tant que boursier ?

À l'Historisches Kolleg, le boursier se doit de

- Fournir un travail assidu à la villa Kaulbach sur son projet de livre,
- Séjourner de manière continue à Munich (obligation de résidence) et
- Tenir une conférence publique sur son projet de recherche à l'Historisches Kolleg.

D'autres activités (mise en relation, etc.) sont facultatives et ne sont pas au centre des subventions, à la différence du projet de livre.

Quand serai-je informé de la décision du conseil d'administration ?

Le conseil d'administration fait son choix au cours de deux réunions : l'une début juillet et l'autre mi-octobre. Si vous n'arrivez dans la liste des candidats retenus lors de la première sélection, vous recevez alors un refus mi-juillet. À la suite de la prise de décision définitive mi-octobre 2024, nous envoyons une réponse positive ou négative pour l'année suivante au Kolleg.



Voyage (aller-retour) ?

L'Historisches Kolleg prend en charge les frais d'un billet d'avion aller-retour, en classe économique, **sur le vol le plus court**. Vous n'avez pas à avancer les frais de voyages, le Kolleg peut réserver le vol pour vous. À votre arrivée, nous venons vous chercher à l'aéroport et vous accompagnons au Kolleg.

De quelles conditions de vie et de travail vais-je disposer à München ?

Durant son année au Kolleg, le boursier de consolidation a la possibilité d'habiter et de travailler à la villa Kaulbach. Il y a à disposition un appartement pour une personne. L'appartement dispose également d'un bureau avec un équipement informatique. Le personnel (du Kolleg) propose son aide en cas de problèmes techniques, prévoit une orientation concernant les différentes institutions scientifiques et bibliothèques à Munich et aide à l'obtention d'ouvrages universitaires ou autres. De plus, à la maison, se trouve à disposition une machine à laver. Les boursiers assument seul leur ravitaillement (repas, tâches ménagères, etc.).

De surcroît, diverses possibilités s'offrent aux boursiers à Munich : participer à des colloques, des conférences et des manifestations d'organisations partenaires ainsi que d'autres événements scientifiques. En outre, durant l'année au Kolleg, un lien intense se forme entre les boursiers, qui travaillent à la villa.

Le cas échéant, l'Historisches Kolleg peut également vous aider à l'organisation de voyages en archives au sein de l'Europe pendant la durée de la bourse.

Famille et invités

L'appartement à l'Historisches Kolleg n'est réservé seulement à l'usage du boursier. Dans le cas de visites de vos proches, amis ou invités, nous pouvons vous aider à rechercher un hébergement approprié.

Entrée en République fédérale d'Allemagne, enregistrement du domicile et autorisation de séjour à Munich

Avant votre arrivée, vous avez besoin, en tant que citoyenne non-européenne et citoyen non-européen, d'un **visa**. Vous devez alors en faire la demande auprès de l'ambassade d'Allemagne ou d'un consulat allemand dans votre pays d'origine.

Après votre arrivée, afin de faire enregistrer votre **domicile**, vous devez vous rendre auprès des autorités administratives à Munich (Bürgerbüro), avec une attestation de domicile, que nous vous procurons. Enfin, en ce qui concerne l'**autorisation de séjour**, vous faites la demande en ligne. Pour ces deux étapes, les employées et employés de l'Historisches Kolleg sont à votre disposition.



Assurance maladie

Pendant toute la durée du séjour en Allemagne, vous devez être assuré auprès d'une caisse d'assurance maladie et offrant une protection suffisante en Allemagne. Le DAAD offre un aperçu du système de santé allemand et sur les exigences propres à l'Allemagne, que vous trouverez [ici](#).

Une preuve d'un logement à Munich ainsi que d'une **protection d'assurance maladie** sont des conditions préalables pour la demande d'une **autorisation de séjour** à Munich (Kreisverwaltungsreferat [KVR]).

Nous pouvons vous aider à choisir une assurance maladie appropriée et pour les modalités d'inscription.

Indemnité des bourses et exemption d'impôts

L'Historisches Kolleg attribue des bourses d'un montant, qui vous permet, de subvenir seul à vos besoins lors de votre séjour à Munich. Les bourses sont exemptées d'impôts. Vous devez cependant payer l'intégralité des frais liés à votre assurance maladie en Allemagne.

Ouverture d'un compte bancaire en Allemagne

Afin de percevoir tous les mois les indemnités des bourses, cela serait idéal, que vous ouvriez un compte bancaire en République fédérale d'Allemagne. L'Historisches Kolleg vous aide lors de l'ouverture d'un compte sur place.

Cours intensif d'allemand

À Munich, il y a de nombreuses écoles de langue et offres pour apprendre l'allemand. À proximité immédiate de l'Historisches Kolleg se trouve l'Université Louis-Maximilian de Munich (LMU), qui propose également des cours d'allemand aux personnes non-étudiantes. Plus amples informations sont disponibles [ici](#).

Mise à jour le 12 mars 2024